



Résultats du sondage sur la modification du *Règlement sur les terrains de camping publics du Yukon*

Introduction

Le Bureau des statistiques du Yukon a réalisé un sondage pour le compte de Parcs Yukon dans le but de recueillir des commentaires sur deux modifications proposées au *Règlement sur les terrains de camping publics du Yukon*. La première proposition suggère de faire passer de 72 à 24 heures la période de temps pendant laquelle les campeurs peuvent occuper un emplacement de camping sans y être présents. La deuxième proposition suggère d'augmenter la valeur des amendes pour les contrevenants.

La consultation s'est déroulée du 11 mai au 10 juillet 2017. Affiché sur le site Web du ministère de l'Environnement, le sondage a été annoncé dans les médias sociaux (messages sur la page Facebook de Parcs Yukon et d'Environnement Yukon), par des courriels envoyés aux résidents du Yukon titulaires de permis annuels achetés en ligne, sur des affiches dans les campings et directement aux campeurs par l'intermédiaire des agents des parcs en patrouille. Au total, 1 323 personnes ont répondu au sondage.

Le présent rapport dresse le bilan des résultats du sondage. Dans l'ensemble, les campeurs sont très favorables à la proposition de modifier le *Règlement* afin de réduire à 24 heures la période de temps durant laquelle des effets personnels peuvent être laissés sans surveillance sur un emplacement de camping, ainsi qu'à la proposition d'augmenter la valeur des amendes pour les contrevenants. Parmi les montants proposés dans le sondage, c'est l'amende de 200 \$ qui a obtenu le plus de votes.

Proposition 1

Modifier le Règlement sur les terrains de camping publics du Yukon afin de réduire de 72 à 24 heures la période de temps durant laquelle des effets personnels peuvent être laissés sans surveillance sur un emplacement de camping.

Ce changement permettrait tout de même aux campeurs d'effectuer des activités comme la pêche ou la randonnée à l'écart de leur emplacement de camping durant un maximum de 24 heures. Les utilisateurs ne pourraient cependant plus « réserver » un emplacement de camping durant 3 jours sans y être présents (par exemple, en y laissant un véhicule récréatif le mardi afin de retenir l'emplacement pour le vendredi).

Voici le sommaire des 1 323 réponses obtenues.

	Fréquence	Pourcentage
Je suis d'accord	1 202	90,9
Je ne suis pas d'accord	106	8,0
Aucune opinion	6	0,5
Aucune réponse	9	0,7

Les répondants d'accord avec la proposition ont formulé 236 commentaires additionnels.

- 24,2 % (57/236) avaient des interrogations sur l'application du Règlement (p. ex. à quelle fréquence les emplacements seraient inspectés pour la distribution des amendes).
- 12,7 % (30/236) ont suggéré de réduire davantage la période de temps en question, ou de ne pas autoriser la « réservation » d'emplacements de camping pour quelque durée que ce soit.
- 8,5 % (20/236) ont suggéré de mettre sur pied un système de réservation.
- 7,6 % (18/236) estimaient que la situation actuelle de « réservation » d'emplacement était injuste pour les touristes.

Certains répondants se sont préoccupés des personnes qui détiennent des emplacements de camping sans y être présentes ou en y laissant de petits effets personnels (comme une tente ou une chaise). Les personnes qui utilisent un emplacement comme camp de base pour des expéditions de plusieurs jours à l'extérieur du camping n'auraient plus cette possibilité.

Des répondants ont également suggéré d'appliquer ces propositions seulement aux campings les plus fréquentés, près de la ville, et de hausser le prix du permis annuel.

Les personnes en désaccord avec les propositions ont formulé 62 commentaires additionnels.

- 35,5 % (22/62) ont proposé une période de 36 à 48 heures durant laquelle des effets personnels peuvent être laissés sans surveillance sur un emplacement de camping.
- 21,0 % (13/62) ont souligné qu'il ne serait plus possible pour les personnes qui partent en expédition pendant plusieurs jours à l'extérieur du camping d'utiliser un emplacement comme camp de base.

Proposition 2

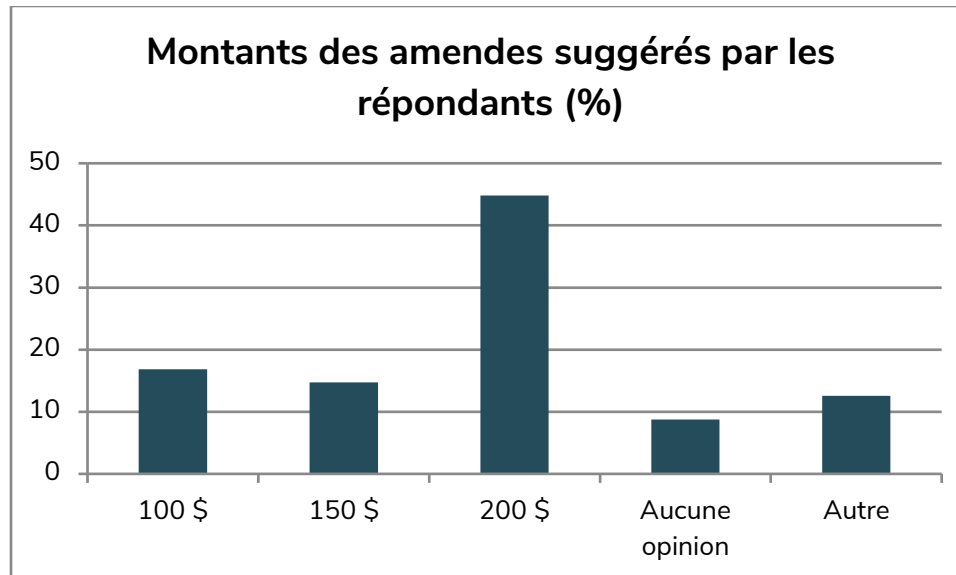
L'amende actuelle donnée aux campeurs qui enfreignent la règle des 72 heures est de 50 \$. Dans le but d'instaurer la nouvelle règle des 24 heures, le gouvernement du Yukon suggère d'augmenter la valeur de cette amende.

A. Êtes-vous d'accord avec l'idée d'augmenter le montant de l'amende?

	Fréquence	Pourcentage
Oui	1 159	87,6
Non	148	11,2
Aucune réponse	16	1,2

B. Selon vous, pour que les campeurs cessent de laisser leurs effets personnels sans supervision sur un emplacement de camping plus longtemps que la période permise, quel devrait être le montant de l'amende?

	Fréquence	Pourcentage
100 \$	223	16,9
150 \$	195	14,7
200 \$	593	44,8
Aucune opinion	116	8,8
Autre	166	12,5
Aucune réponse	30	2,3



12,5 % (166) des répondants ont répondu « Autre ».

Autre	Fréquence	Pourcentage
Moins de 100 \$	28	2,1
101-199 \$	1	0,1
201 \$ ou plus	107	8,1
Aucune pénalité	13	1,0
Autre type de pénalité	17	1,3

Parmi les 87,6 % des répondants d'accord avec la proposition d'augmenter la valeur de l'amende, 331 ont formulé des commentaires.

- 32,6 % (108/331) ont suggéré d'augmenter l'amende (de 100 \$ à 1 000 \$).
- 28,4 % (94/331) avaient des interrogations sur l'application du Règlement (p. ex. à quelle fréquence les emplacements seraient inspectés pour la distribution des amendes).
- 12,7 % (42/331) ont suggéré de suspendre les privilèges de camping ou de révoquer les permis annuels.
- 10,9 % (36/331) ont suggéré de confisquer les effets personnels laissés sans surveillance sur l'emplacement au-delà de la période permise.
- 5,1 % (17/331) ont suggéré une amende journalière cumulative.
- 4,2 % (14/331) ont suggéré d'augmenter progressivement les amendes à chaque infraction.

Parmi les 11,2 % des répondants en désaccord avec la proposition d'augmenter la valeur de l'amende, 64 ont formulé des commentaires.

- 31,3 % (20/64) avaient des interrogations sur l'application du Règlement (p. ex. à quelle fréquence les emplacements seraient inspectés pour la distribution des amendes).
- 23,4 % (15/64) ont suggéré aucune amende ou aucun changement à l'amende actuelle.
- 12,5 % (8/64) ont suggéré de mettre sur pied un système de réservation.